

Soutenir la stabilité économique et financière de votre entreprise

Avril 2022

La Financière agricole du Québec (FADQ) suit de près la situation économique au Québec et ailleurs dans le monde. En ces temps d'incertitude, avec notamment le taux d'inflation à la hausse et la volatilité des taux d'intérêt, sachez que nous sommes présents et à l'écoute de vos besoins.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps communiquer avec votre conseiller en financement ou en assurances pour évaluer les options qui s'offrent à vous.

Financement

Vous avez un prêt avec nous? Il est possible de :

- prendre entente pour les modalités de remboursement;
- voir à la possibilité d'un moratoire;
- vous accompagner dans la révision de votre plan d'affaires.

Vous avez un projet et vous hésitez à le concrétiser dans le contexte actuel? Voici quelques options intéressantes pour vous aider :

- **Taux Avantage Plus** : taux plafond qui correspond au taux hypothécaire résidentiel actuel de votre institution financière, combiné à une réduction de 0,30 à 0,60 point de pourcentage selon le terme que vous choisirez. Il s'applique sur la durée complète de tous vos prêts garantis par la FADQ.
- **Protection contre la hausse des taux d'intérêt** : s'applique si vous pratiquez l'agriculture à temps plein, ou même à temps partiel lorsque vous faites partie des agriculteurs de la relève. Cela signifie que les répercussions sur les finances de votre entreprise demeurent restreintes dans le cas où surviendrait une hausse majeure. Les protections s'appliquent à des taux au-delà de 5 à 8 %.

Assurances et protection du revenu

- Les programmes **Agri-investissement et Agri-Québec** vous permettent d'utiliser votre épargne disponible si vous avez besoin de liquidités.
- Les programmes **Agri-stabilité et Agri-Québec Plus** couvrent les baisses de marges de production, notamment celles liées à une augmentation du prix des intrants (ex : alimentation animale, carburant, engrais).
- Les programmes **d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et d'assurance récolte (ASREC)** tiennent compte de la fluctuation du prix des intrants pour les productions couvertes.

Pour toute question, n'hésitez pas à [communiquer avec votre conseiller](#).

De plus, nous vous rappelons que des [ressources en santé mentale](#) sont toujours disponibles en cas de besoin, puisque nous avons votre bien-être à cœur.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

